

URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Les demandeurs sont Monsieur et Madame Stainier - Collin demeurant Rue du Rondia 5 à 1348 Ottignies-Louvain-la-Neuve.

Le terrain concerné est situé Laie du Lapereau, 30a à 1300 Wavre et cadastré division 4, section D n°532N6.

La demande consiste à la construction d'une habitation unifamiliale 4 façades, elle aura une surface de 190 m², sera composée d'un volume garage implanté à 6,5 m de la voirie, derrière celui-ci, le volume principal et une grande terrasse suspendue, à l'arrière, distante de 30 m de la voirie.

L'habitation sera implantée dans le relief du terrain et présentera en façade avant un gabarit R+1+T et en façade arrière Rez-de-jardin + R + 1 +T. La toiture présentera 2 versants perpendiculaires à la voirie, en façade avant, la hauteur du faîte sera de 8,5 m et la hauteur sous corniche de 5,5 m, en façade arrière, 11,30 m au faîte et 8 m sous corniche.

Les volumes secondaires (garage et volume latéral/arrière sont des R + T à toiture plate. Les élévations du volume principal seront en briques de tons gris sable et celles des volumes secondaires seront en briques gris foncé.

L'annonce de projet est réalisée sur base de l'article suivant du Code du Développement Territorial : Art. D.VIII.13. L'autorité compétente pour adopter le plan, périmètre, schéma ou le guide et pour délivrer les permis et certificats d'urbanisme n° 2, ainsi que les collèges communaux des communes organisant l'annonce de projet ou l'enquête publique, peuvent procéder à toute forme supplémentaire de publicité et d'information dans le respect des délais de décision qui sont impartis à l'autorité compétente.

La consultation du dossier pourra être organisée, uniquement sur rendez-vous, en adressant une demande par e-mail via l'adresse urbanisme@wavre.be.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du Service de l'Urbanisme, téléphone : 010/230.371 du mardi au vendredi de 09h00 à 12h00.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 28/10/2024 au 12/11/2024 au Collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Place de l'Hôtel de Ville, 1 à 1300 Wavre,
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@wavre.be.

A Wavre, le 16 octobre 2024